



Autour de l'enfant
AIDE À L'ENFANCE - INFORMATION
ACCOMPAGNEMENT HUMAINITAIRE

ASSEMBLEE NATIONALE

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Députés

Paris,
le 27 janvier 2015

Madame, Monsieur

L'association « Autour de l'enfant » (ADE) propose de réfléchir avec les chefs d'entreprise à une amélioration de l'insertion des mères au travail.

A ce jour, sans rentrer dans les détails, les femmes doivent reprendre le travail 12 semaines après leur accouchement.

Elles peuvent choisir selon les conventions d'entreprises de reporter ce retour, mais, le plus souvent, sans compensation financière.

Seules les salariées du monde bancaire bénéficient, pour la plupart, d'un retour à 6 mois, pris en charge financièrement.

ADE travaille depuis de nombreuses années sur la qualité de vie des femmes au moment de reprendre le travail et propose de réfléchir, avec les entreprises qui le souhaitent, à un retour reporté à 6 mois rémunérés pour toutes les jeunes mamans salariées ou non.

Ce report permettrait un meilleur attachement familial, la mise en place d'un allaitement maternel de longue durée avec toutes les conséquences attendues (gain en coût pour la société, moins de maladies pour la femme et les enfants, diminution de l'obésité, du cancer du sein ...) mais aussi, et surtout, un gain pour l'employeur du fait de la meilleure insertion en entreprise, de la diminution des suites de couches faussement pathologique et de l'absentéisme au travail.

La France est à la traîne de l'Europe dans ce domaine. Ceci contribuerait à relancer l'emploi tout en privilégiant le travail intérimaire dans de nombreuses branches et diminuerait le chômage.

Une voie de recherche du financement de cette période post natale nous paraît être l'anticipation sur la retraite. La jeune mère pourrait toucher sa retraite pendant 6 mois puis travailler 6 mois de plus à l'heure du départ.

Sans emploi, elle pourrait percevoir la retraite de son mari si celui-ci l'accepte.

Tout ceci diminuerait ainsi le travail au noir et préserverait les 400 euros donnés par la sécurité sociale en cas de congé parental, peu efficace financièrement pour un jeune couple.



Autour de l'enfant
AIDE À L'ENFANCE - INFORMATION
ACCOMPAGNEMENT HUMAINITAIRE

Ceci se ferait de façon non obligatoire sur libre choix de la mère.

Une étude de faisabilité devrait se dérouler à MARSEILLE dans le 12^{ème} arrondissement sous l'égide de notre députée Valérie BOYER, avec la collaboration de l'école de commerce de MARSEILLE.

Les entreprises pourraient se voir attribuer un label « ENTREPRISE AMI DES BEBES » au même titre que les hôpitaux engagés dans cette démarche.

Nous sommes à votre disposition pour étudier la faisabilité dans votre entreprise et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos remerciements pour l'embauche des futures mères.

DR Patrick DE BOISSE, Pédiatre
Président « Autour de l'enfant »
06 20 86 11 74
patrick-deboisse@wanadoo.fr

Caroline WHITEHEAD, Chef d'entreprise
Secrétaire Générale « Autour de l'enfant »
06 74 00 36 31
caroline.whitehead@sfr.fr